

Grenoble, le 18 septembre 2017

Rapport de jury

Recrutement externe d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Présidente : Madame Céline BLANCHARD
Vice-présidente : Madame Céline HAGOPIAN

SESSION 2017

Epreuve écrite d'admissibilité : le mercredi 19 avril 2017
Epreuve orale d'admission : le lundi 29 mai 2017
Nombre de postes : 8 postes

Inscrits	Présents	Admissibles	Admis / Liste principale	Inscrits / Liste complémentaire
784	412	24	8	6

I) LE CONCOURS :

a) Conditions d'accès :

Concours ouvert sans condition de diplôme ou d'âge.

b) Les épreuves :

L'épreuve d'admissibilité (comprend les épreuves obligatoires suivantes) :

Epreuve n°1 : une épreuve écrite qui consiste à partir d'un texte d'ordre général d'une page au maximum ou de 300 à 350 mots en la réponse à 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte (durée : une heure trente minutes ; coefficient 3).

Epreuve n°2 : une épreuve écrite consistant en courts exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en français (vocabulaire, orthographe ; grammaire) et mathématiques.
(Durée : une heure trente minutes ; coefficient 3).

L'épreuve d'admission : Elle consiste, en présence des membres du jury ou d'examineurs, à mettre le candidat en situation professionnelle et est destinée à vérifier son aptitude à accueillir le public, à classer les documents, à présenter les éléments d'un dossier, à recevoir et à restituer des communications téléphoniques, à la gestion d'emplois du temps et à l'utilisation d'un micro-ordinateur de bureau. Le candidat peut être évalué sur sa connaissance des logiciels courants de bureautique, à savoir un tableur, un traitement de texte. Cette épreuve peut en outre être destinée à vérifier l'aptitude du candidat à rassembler, traiter et mettre à disposition des informations de base, statistiques notamment, et utiles, en particulier, aux études et aux évaluations (durée : trente minutes ; coefficient 4).

NB : Nul ne peut être déclaré admissible ou admis s'il n'a pas participé à l'ensemble des épreuves obligatoires, ou s'il a obtenu, à l'une des épreuves écrites d'admissibilité ou à l'épreuve d'admission, une note inférieure ou égale à 5 sur 20.

II) LES CANDIDATS :

a) Statistiques concernant les candidats inscrits :

Répartition hommes / femmes :

Femmes	687
Hommes	97

b) Statistiques à l'admissibilité :

Répartition par notes :

Epreuve	Absents	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Réponses-Questions	372	79	333	12.96
Courts-exercices	372	155	257	11.14

Statistiques des candidats admissibles :

Seuil d'admissibilité : 99,9 points / 120

Répartition hommes / femmes :

Femmes	18
Hommes	6

c) Statistiques à l'admission :

Répartition par notes :

Epreuve	Absents	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Entretien avec le jury	1	6	17	12.74

Statistiques des candidats admis :

Seuil d'admission sur liste principale : 162.70 points / 200

Répartition hommes / femmes :

Femmes	7
Hommes	1

Statistiques des candidats inscrits sur liste complémentaire :

Seuil d'admission sur liste complémentaire : 152.80 points / 200

Répartition hommes / femmes :

Femmes	4
Hommes	2

III) COMMENTAIRES DU JURY CONCERNANT LES EPREUVES :

a) L'épreuve d'admissibilité :

Le sujet portait sur des questions-réponses en français et maths, un texte à résumer et de courtes questions sur la ruralité.

Globalement, la prestation des candidats est assez homogène, avec une certaine qualité rédactionnelle et moins de fautes d'orthographe.

Il a été constaté, en point sensible, par les membres du jury, une difficulté pour les candidats à faire un résumé par manque de technique, ainsi qu'une confusion entre l'explication de texte et le résumé. Le texte est parfois mal compris, avec un manque d'esprit de synthèse et une tendance à extrapoler ou digresser. Des difficultés récurrentes en géométrie et en grammaire demeurent.

b) L'épreuve d'admission :

Les prestations orales montrent une grande disparité entre les candidats : certains ont bien préparé leur oral, avec un exposé bien construit et des parcours professionnels bien présentés, d'autres beaucoup moins, avec une présentation peu structurée, qui ne respecte pas le temps demandé.

La nécessité de respecter le délai imparti à la présentation soit 5 minutes a pu faire la différence sur les présentations et l'appréciation de celles-ci.

La connaissance du système éducatif reste toutefois trop superficielle et les candidats ne font pas montre d'une curiosité pour les différents services accessibles. Il en est de même, bien souvent, de leur environnement professionnel. Cela est encore plus marqué pour les candidats exerçant déjà au sein de l'éducation nationale, les attentes sur leurs connaissances étant plus fortes à ce niveau là.

Il est conseillé aux candidats de porter une attention particulière à l'actualité du ministère qu'ils cherchent à intégrer, ainsi qu'à la définition et au rôle de la fonction publique et du service public.

La présidente du jury,

Céline BLANCHARD
Secrétaire générale de la DSDEN de l'Isère